



La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Avril 2024

Infraction à la Charte de l'ONU Le coup double de la France contre le droit des peuples



**LE TEMPS DES COLONIES
DOIT ETRE ABOLI
SOUS L'EGIDE DES REGLES
DE L'ONU**

En ce début d'année 2024 la France, un des pays rédacteurs de la Charte des Nations unies en 1945 puis de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, membre permanent du Conseil de sécurité, s'est mise en travers des droits des peuples des deux plus grands territoires non autonomes inscrits depuis 1986 sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser.

Le Sahara occidental : Le 25 février 2024 Stéphane Séjourné ministre des affaires étrangères en visite au Maroc, a déclaré que Paris, qui a été le premier à avoir soutenu le plan d'autonomie marocain de 2007, « souhaite avancer en vue d'une solution pragmatique, réaliste, durable et fondée sur le compromis ». Autrement dit on supprimerait aux Sahraouis le droit de se prononcer sur son indépendance. Et pour appuyer le colonisateur-homme d'affaires, il a ajouté que Paris entend investir au Sahara occidental, dans différents domaines, que ce soient les énergies renouvelables, le tourisme, ou encore l'économie bleue liée aux ressources aquatiques. Pourtant il reste prudent, sachant que l'exploitation et la commercialisation des ressources de ce territoire peuvent faire l'objet d'une nouvelle plainte de la part du Front Polisario auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Aussi prend-il le soin d'ajouter une figure de style en précisant que ces investissements se feront « au bénéfice des populations locales ».

La Nouvelle Calédonie : Le 2 avril 2024 le gouvernement Macron a fait adopter au Sénat son projet de loi qui se substituerait aux règles de l'ONU sur l'avenir du peuple de sa colonie. Il entend utiliser la loi française pour régler « *la question de la Nouvelle-Calédonie relève du droit à l'auto détermination des peuples soumis à la décolonisation, et nullement d'une décision franco-française sur la question de ses citoyens devant la loi électorale* » comme le précise François Roux avocat honoraire, ancien chef du bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban à La Haye (2009-2018) dans une tribune publiée par l'Humanité le 24 mars 2024. Dans l'éditorial de La Lettre de l'AFASPA de janvier 2024 nous avons longuement expliqué comment se préparait cette main-basse sur le processus référendaire.

Ni le Nickel, ni l'empire maritime ne sont des raisons légitimes pour la France se soustraire à mettre un terme à 170 ans de colonisation.

Comment un gouvernement qui se comporte en voyou à l'international, peut-il exiger de ses citoyens qu'ils respectent les lois de la République française ?

LE TEMPS DES COLONIES, DOIT CESSER !

Les peuples kanaks et sahraouis doivent pouvoir compter sur notre solidarité internationale pour faire respecter leurs droits imprescriptibles et inaliénables. Y compris quand de graves et sanglants conflits s'affichent à l'actualité du monde.

Freiner le règlement des dernières colonisations n'a pas contribué à créer une atmosphère de paix dans le monde. Il est temps de les faire aboutir.

SÉNÉGAL

L'espoir venu du peuple

Le 24 mars 2024 le peuple sénégalais a mis fin par les urnes à des régimes hérités de la colonisation qui se succèdent depuis 64 ans. C'est au premier tour que Bassirou Diomaye Faye a été élu Président de la République, par 54% des voix et un taux de participation de plus de 60% des électeurs.

« Les Sénégalais après avoir subi ces trois dernières années une répression sanglante, ont fondé leur espoir sur un nouveau parti, né il y a à peine 10 ans, qui a promis la restauration de l'Etat de droit, l'amorce d'un développement endogène au service de la population et des échanges équitables avec les partenaires. De nombreux obstacles sur le chemin attendent ce nouveau régime » estime Les Amis du PIT-Sénégal dont les membres se sont toujours battus, en France, pour mettre un terme aux régimes de prédation et de spoliation au Sénégal.

Le gouvernement est entré en fonction le 5 avril. Il est dirigé par Ousmane Songo (fondateur du Pastef sorti de prison le 15 mars) et composé de 25 membres dont seulement quatre femmes ; la moitié des membres sont issus du Pastef. Le gouvernement est entré dans le vif du sujet de son programme en rupture en matière socio-économique et démocratique. Le boulet économique laissé par Macky Sall, c'est la dette publique qui est passée de 23,7% du PIB à 52,5%.

Une des promesses auxquelles les gens sont sensibles, c'est l'emploi des jeunes dans le pays où près de 60% sont au chômage alors qu'ils constituent plus de la moitié de la population. Autre rupture, la remise en cause du Franc CFA, cet instrument maintien de domination de la France, en partie cause de l'endettement.

Le président a aussi promis qu'il reverrait les contrats miniers, pétroliers et gaziers pour qu'ils bénéficient davantage aux populations locales.

L'exploitation de deux grands champs gazier et pétrolier dans les eaux territoriales pourraient rapporter plus d'un milliard d'euros par an pendant trois décennies. Selon TV5MONDE, « Dakar devrait commencer à exploiter deux grands gisements de pétrole et de gaz d'ici la fin de l'année 2024. Le champ de gaz se nomme "Grand Tortue Ahnmeyin". Il se situe à 3000 mètres de profondeur au large de la ville de Saint-Louis. Cette ressource sera exploitée par British Petroleum (BP) et l'entreprise américaine Kosmos Energy. »

Autre séquelle du précédent mandat présidentiel Sentant le vent venir, Macky Sall a fait voter une loi d'amnistie 18 jours avant l'élection présidentielle. Sous prétexte de libérer Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye, il a demandé au gouvernement de la faire appliquer immédiatement. Cette amnistie permettra aux forces de l'ordre d'échapper aux poursuites en justice pour exercice illégal de la force sur les manifestations depuis février 2021 qui ont fait au moins 60 morts la rédaction de la loi est explicite : « Sont amnistiés, de plein droit, tous les faits, susceptibles de revêtir la qualification d'infraction criminelle ou correctionnelle, commis entre le 1er février 2021 et le 25 février 2024 tant au Sénégal qu'à l'étranger, se rapportant à des manifestations ou ayant des motivations politiques ».

La surpêche internationale

La pêche est l'un des principaux moteurs de l'économie du pays. 20% des emplois en font partie. Elle intègre la course effrénée de la surexploitation des ressources halieutiques qui est source du déclin de la baisse dangereuse du poisson dans les eaux territoriales sénégalaises.

Depuis 1950 les chalutiers de nombreux pays dont ceux de l'Union européenne et du Japon y pratiquent la surpêche et vident un peu plus chaque année les fonds marins de ce pays classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA).



Pour avoir le droit d'envoyer ses bateaux pêcher dans les eaux territoriales du Sénégal, l'Union européenne signe à tous les quatre ans des traités de pêche pouvant s'élever à plusieurs milliards de dollars. Conséquences de la surpêche sur la population du Sénégal :

- La hausse des prix du poisson sur les marchés locaux sénégalais augmente les pourcentages de malnutrition et prédispose à l'apparition de maladies, rougeole, paludisme et diarrhée au sein de la population.
- La surpêche prive les pêcheurs et les femmes de la

ressource première de leur travail et contribue à l'augmentation de leur pauvreté.

- Le manque de perspective dans la pêche qui s'ajoute à contribue à la mal-gouvernance et de la répression et contribue à ce que des milliers de personnes tentent d'émigrer.

Lorsque les chalutiers de l'Union européenne ratissent les fonds marins, en plus de provoquer la disparition de plusieurs espèces de poissons et de crustacés, ils privent les autres poissons et les grands mammifères de leur alimentation principale et détruisent ainsi plusieurs écosystèmes.

La surpêche n'est pas un problème qui concerne seulement le Sénégal, mais bien la communauté internationale entière puisqu'aujourd'hui 70 % des espèces sous-marines sont surexploitées ou en voie de disparition. De plus, la sécurité alimentaire de plusieurs pays africains dépend de cette ressource halieutique précieuse, car ce sont les petits pélagiques qui sont particulièrement consommés par les populations.

Des associations de pêcheurs et de défense de l'environnement se battent contre la « sénégalisation » de pavillons de chalutiers étrangers, pour la création d'aires marines protégées à l'instar de ce qui existe en Mauritanie au Banc d'Arguin où seuls les pêcheurs imraguens sont autorisés à pêcher pour nourrir leurs familles. Elles dénoncent aussi les usines de transformation de poisson pour la fabrication d'huile et de farines qui sont exportées en Europe, en Asie et au Chili pour l'une d'elles pour l'élevage extensif d'animaux.



TOGO

« J'y suis, j'y resterai »

La famille Gnassingbé dirige ce pays d'Afrique de l'Ouest depuis six décennies, ce qui en fait l'une des familles restée le plus longtemps au pouvoir en Afrique.

Depuis 21 ans au pouvoir grâce à 4 élections contestées, Faure Gnassingbé a trouvé un nouveau truc pour s'assurer, espère-t-il, une présidence à vie. Il a récemment fait voter par un Parlement tout dévoué, (l'opposition ayant boycotté la dernière parodie d'élection législative) une modification de la constitution qui prévoit que désormais le président de la république sera élu par ledit Parlement. Cette perspective ne passe pas dans la population et malgré l'interdiction de manifester, l'opposition a appelé à des rassemblements. Le président a dépêché ses fidèles députés à parcourir le pays pour expliquer tout l'intérêt de la nouvelle constitution à son peuple qui, décidément, ne comprend pas la modernité de la chose.

En mai 2002 le président Eyadema Gnassingbé, père de l'actuel président, avait pris la précaution de faire sauter le verrou de la Constitution de 1992 limitant à deux mandats le poste de président, ce qui ouvrait la possibilité au fiston de se présenter jusqu'en 2025. Mais ce n'était pas suffisant et ce dernier a préféré modifier la constitution.

A quelques semaines des élections législatives, en pleine campagne électorale, les fidèles parlementaires (dont le mandat a expiré depuis plusieurs mois) votent le passage du régime présidentiel au régime parlementaire qui permet de conserver indéfiniment son mandat !

Le président a pris la précaution d'attendre pour promulguer la nouvelle constitution.

On le comprend, si les électeurs, appelés le 29 avril à élire députés et conseillers régionaux, ne donnent pas la majorité à des élus qui choisiront le prochain président, il pourrait se trouver dans la situation de son collègue sénégalais : écarté du pouvoir.

Les manifestations interdites de

l'opposition ont été réprimées, les journalistes étrangers interdits de couvrir l'élection. Le journaliste français Thomas Dietrich a été brutalement arrêté le 15 avril et expulsé le lendemain, alors qu'il était porteur d'un visa professionnel et que son accréditation auprès de la Haute Autorité Publique à la Communication (HAAC) d'abord approuvée puis suspendue du fait des contestations populaires contre la révision constitutionnelle...

Circulez, il n'y a rien à raconter !

Le SNJ-CGT et la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) s'indignent de ces pratiques scandaleuses et appellent les autorités togolaises à respecter la liberté de la presse et les droits humains.

L'Église catholique a été privée de son rôle d'observateur.

Au soir du scrutin la Ligue des Droits de l'homme et la Cacit ont signalé plusieurs incidents. Des électeurs n'étant pas sur les listes, des représentants de candidats ne pouvant pas accéder au procès-verbaux de certains bureaux de vote. A suivre...

CAMEROUN

Les femmes victimes de violences ne sont plus invisibilisées

Le pays est agité depuis plusieurs semaines par une affaire de proxénétisme dans laquelle seraient impliqués des membres de l'armée, des hommes d'affaires ainsi que des influenceurs et influenceuses. Parmi ces personnalités, Hervé Bopda, un milliardaire mondain, qui aurait violé, séquestré, harcelé, sodomisé et menacé de mort des centaines de femmes et d'hommes. Des témoignages continuent de déferler sur les réseaux sociaux sous le hashtag #Stopbopda. Titulaire de deux doctorats, enseignante-chercheuse à l'université de Douala, formatrice et consultante en sécurité sanitaire des aliments, la Camerounaise, Sabine Nga Ombede, exprime son point de vue sur les avancées en matière de lutte contre les violences dans son pays.

"Pourquoi cette affaire a-t-elle déclenché autant de passion ?

« Les réseaux sociaux ont joué un très grand rôle. Le lanceur d'alerte N'zui Manto a recueilli et publié les témoignages des victimes. Ce qui a beaucoup surpris l'opinion publique, c'est le grand nombre de victimes dont des femmes enceintes, mais aussi la persistance des agressions et surtout l'impunité du prédateur. Ces deux derniers points ont beaucoup interrogé. Certains faits remonteraient à 20 ans déjà, sans pour autant que les plaintes déposées par les victimes, n'aboutissent. Ainsi, le caractère intouchable du présumé prédateur, le millionnaire, Hervé Bopda, a beaucoup choqué l'opinion. Il serait également impliqué dans un réseau de prostitution avec d'autres personnalités connues.

Quelle leçon retenir de cette affaire ?

Je retiens qu'il s'agit d'un rêve vendu par des influenceurs et des influenceuses qui ont attiré des centaines de victimes dans un réseau de proxénétisme.

Est-ce que la ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille s'est saisie du dossier ?

Non pas du tout ! Marie-Thérèse Abena Ondoa s'était saisie du dossier de féminicides lors des crimes rituels de Mimboman à Yaoundé il y a plus de dix ans où 15 adolescentes avaient été assassinées. Elle se positionne timidement sur l'exacerbation des cas de féminicides depuis 2022 au Cameroun. Nous avons le sentiment que le ministère reste encore à la traîne et que les violences faites aux femmes ne sont pas sa priorité.

Les associations féministes camerounaises sont-elles entendues ?

Elles ont devancé les victimes en portant plainte contre les agissements d'Hervé Bopda afin que les autorités se saisissent de cette affaire. Associé au communiqué de la ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, cet acte a fortement motivé les victimes à aller porter plainte.

Le quotidien est tout autre, elles restent faiblement entendues, peu de femmes recourent à des associations, pourtant elles orientent, accompagnent et soutiennent la victime et sa famille grâce à un suivi psychologique. Ces associations aident aussi les familles à entamer la procédure judiciaire. Beaucoup de chemin reste à parcourir..."

Extrait de l'article de Laurence Dionigi dans 50-50 Magazine

KENYA

Mobilisation contre les violences faites aux femmes



En janvier 2024, seize féminicides ont été recensés au Kenya. L'assassinat monstrueux de Rita, 20 ans, étudiante en quatrième année à l'Université d'agriculture de Nairobi, a fait l'effet d'un électrochoc dans le pays, où 152 cas de féminicides ont été enregistrés en 2023. Le 27 janvier des milliers de personnes, majoritairement des femmes, se sont mobilisées lors d'une "Marche contre les féminicides".

Le but était de briser le silence sur les violences faites aux femmes dans le pays face à l'omerta présumé des pouvoirs publics.

Le 14 février, jour de la Saint Valentin, des centaines de kényanes ont participé à une veillée dénommée "Dark Valentine" (Valentin noir).

Le gouvernement kenyan ne tient pas de statistiques sur les meurtres de femmes. Cependant, l'organisation locale Femicide Count Kenya, qui surveille les meurtres rapportés dans les informations locales, a enregistré 58 décès qu'elle a qualifiés de féminicides entre janvier et octobre 2022. En 2023, l'organisation a déclaré avoir enregistré au moins 152 meurtres – soit le nombre le plus élevé des cinq dernières années.

Selon un rapport gouvernemental, plus de plus de 30% des femmes au Kenya sont victimes de violences physiques au cours de leur vie.

NIGERIA

«MERCİ DE LAISSER CET ENDROIT AUSSI PROPRE QUE LORSQUE VOUS Y ÊTES ENTRÉ»

13 500 personnes habitant les régions d'Ogale et de Bille dans le delta du Niger, deux communautés nigérianes dévastées par des déversements d'hydrocarbures de Shell, ont déposé plainte auprès de la Haute Cour du Royaume-Uni à Londres.

« Elles demandent à l'entreprise de nettoyer les déversements d'hydrocarbures qui, d'après eux, ont détruit leurs moyens de subsistance, empoisonné leurs puits et pollué la terre et l'eau, les empêchant de cultiver et de pêcher » explique Mark Dummett, spécialiste de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains à Amnesty International. L'ONG se tient aux côtés de ces deux communautés depuis sept ans, pour réclamer que l'entreprise les indemnise pour la perte de leurs moyens de subsistance.

Le géant britannique de l'énergie a été le pionnier des activités pétrolières et gazières au Nigeria dans les années 1930. Il s'apprête à mettre un terme à ses activités pétrolières et gazières terrestres au Nigeria, mais restera active dans le secteur offshore, plus lucratif

et moins problématique. Après 60 ans d'activités hautement lucratives dans la région Shell a accepté de vendre sa filiale à un consortium de cinq entreprises essentiellement locales pour un montant pouvant aller jusqu'à 2,4 milliards de dollars.

Pendant des années, des centaines de déversements de pétrole à terre ont eu lieu qui ont entraîné des poursuites judiciaires très médiatisées. En 2017 la multinationale anglo-néerlandaise Shell avait obtenu de la Haute Cour de Londres, l'arrêt des poursuites à son encontre au Royaume Uni. Si ce niveau de contamination et de pollution s'était produit en Europe ou en Amérique du Nord, il est difficile d'imaginer que les conséquences n'auraient pas bénéficié du même laxisme pour les prévenir, les réparer et les indemniser.



BURKINA FASO

Une population prise entre deux feux.

L'armée accusée par HRW d'exécutions sommaires sur 223 civils dans deux villages.

Les forces du Burkina Faso luttent contre une insurrection menée par le Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans (GSIM), lié à Al-Qaïda, et l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) des groupes armés entrés dans le pays depuis le Mali en 2016. Ces deux groupes armés contrôlent de vastes étendues de territoire et attaquent à la fois les civils et les forces de sécurité gouvernementales.

Le 26 novembre 2023, des combattants du GSIM ont attaqué des casernes militaires dans la ville assiégée de Djibo au nord, dans la région du Sahel, et ont fait irruption dans des maisons et un camp de personnes déplacées, tuant au moins 40 civils. Le 25 février, l'EIGS a revendiqué l'attaque d'une église dans la ville d'Essakane, dans la région du Sahel, qui a tué 15 civils. Des groupes islamistes armés ont également assiégé des villes et des villages du Burkina Faso et bloqué l'acheminement de nourriture, de produits de première nécessité et d'aide humanitaire à la population civile, provoquant la famine et des maladies parmi les habitants et les personnes déplacées. Ces actes constituent des violations du droit international humanitaire, assimilables à des crimes de guerre.

A la poursuite des djihadistes, l'armée burkinabè a procédé à des exécutions de civils dans les villages de Nondin et Soro le 25 février. Les soldats reprochaient aux villageois de ne pas leur avoir signalé le passage des islamistes au retour de leur raid, les accusant de complicité.

Dans sa déclaration du 26 février le ministre de la Défense, Mahamoudou Sana ne fait état d'aucune victime civile.

Pourtant des blessés et des témoins des massacres de Nondin (44 personnes tuées dont 20 enfants) et de Soro (179 personnes tuées dont 44 enfants), ont localisé les différentes fosses communes où ont été enterrées les victimes.

« Les massacres perpétrés dans les villages de Nondin et Soro ne sont que les derniers exemples d'exactions menées contre les civils par l'armée burkinabè dans le cadre de ses opérations de contre-insurrection », a déclaré Tirana Hassan, directrice exécutive de Human Rights Watch. « L'échec continu des autorités burkinabè à prévenir de telles atrocités et à mener des enquêtes démontre la nécessité d'un appui international afin de garantir une enquête indépendante crédible sur de potentiels crimes contre l'humanité. »

Informations extraites du rapport de Human Rights Watch www.hrw.org/fr/news/2024/04/25/burkina-faso-larmee-massacre-223-villagesois

LIBYE

L'impasse

Le diplomate sénégalais, Abdoulaye Bathily, a démissionné le 15 son poste d'Envoyé Spécial de l'ONU en Libye, et chef de la Mission des Nations Unies en Libye.

Cet historien et homme politique sénégalais avait été nommé à la tête de la MINUL en août 2022, après des mois de vacance du poste suite à la démission de son prédécesseur Jan Kubis en novembre 2021.

Il avait mené plusieurs initiatives pour rapprocher les Libyens et mener le pays vers les élections qui devraient sortir la Libye de la période de transition qui s'éternise depuis la chute de Kadhafi. Il était la huitième personnalité à occuper ce poste depuis 2011.

Lors de sa rencontre avec la presse, M. Bathily a blâmé le manque de volonté politique et de bonne foi des principaux acteurs libyens, qui s'accommodent de l'impasse actuelle

depuis 2011, ainsi que les dynamiques internationales et régionales émergentes dans lesquelles le territoire libyen est utilisé comme site d'affrontement militaire par différents pays.

Pour clore la discussion il a indiqué « *Dans la situation actuelle, il n'y a aucune chance que les Nations Unies puissent opérer avec succès. En ce qui me concerne, j'ai fait de mon mieux.* »

RWANDA

Contradictions et liaisons dangereuses

Le peuple rwandais tente depuis trente ans de reticoter un tissu social traumatisé par un génocide fratricide qui lui a fait perdre en l'espace de trois mois, un huitième de ses membres. Cela nécessite la mise en œuvre de valeurs humaines de fraternité, d'entraide, d'ouverture d'esprit, de bienveillance, de respect de l'autre, de refus de la violence, d'abnégation... tout en pansant ses plaies physiques et psychologiques. Un processus qui nécessitera encore de longues années.

Dans le même temps, les autorités gouvernementales, tout en ayant pris des mesures de justice à l'égard des génocidaires et de prévention contre une récurrence, s'égarer dans des relations internationales qui vont à l'encontre de l'intelligence du vivre en harmonie avec le peuple voisin, d'établir des échanges d'intérêts réciproques et la nécessaire solidarité internationale. Kigali soutient le mouvement armé du M23 dans la province du Kivu en République Démocratique du

Congo pour la maîtrise des exploitations minières et envoi des troupes sur ce territoire étranger, contribuant à une responsabilité dans les massacres de civils dans la région, que la communauté internationale se contente de déplorer depuis des dizaines d'années.

Autre décision tout aussi déshonorante pour un pays sorti de la colonisation il y a 62 ans, son acoquinement avec le Royaume uni, ex champion du monde de la colonisation, portant sur l'expulsion d'immigrés de Grande Bretagne vers le Rwanda pour y traiter leurs demandes d'asile, moyennant une contrepartie financière de 280 millions d'euros déjà versés, 58 millions sur les exercices 2024/2025 auxquels s'ajouteront deux autres versements par la suite. Un deal de délégation de responsabilité qui a fait réagir le haut-commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies « *cette nouvelle législation entrave sérieusement l'État de droit au Royaume-Uni et crée un précédent dangereux dans le monde* ».

« Tout va très bien, Madame la marquise... »



Le cabinet londonien Henley & Partners nous l'affirme : « *En Afrique, le nombre de millionnaires va connaître un boom les dix prochaines années* ». Soit +65% des 135 200 fortunes du continent (qui représentent 0,011% des habitants). Dans un long article du Figaro International du 17 avril, Elisabeth Pierson, s'est penchée sur les 342 heureux centi-millionnaires et les 21

bienheureux milliardaires qui vivent en Afrique du sud, en Égypte, au Nigeria, au Kenya et au Maroc. Mais, explique le rapport, la prochaine décennie devrait voir émerger d'autres États comme l'île Maurice grâce à «sa gouvernance stable et son régime fiscal favorable ». Il paraît que ces africains-là sont aussi frappés par la nécessité de l'exil. « *Une grande partie d'entre eux quittent le continent, pour vivre dans d'autres régions du monde. Selon les chiffres de New World Wealth, cabinet sud-africain de renseignement en patrimoine co-éditeur du rapport, «environ 18.700 personnes fortunées ont quitté*

l'Afrique au cours de la dernière décennie ». La plupart de ces très riches Africains se sont installés au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie et aux Émirats arabes unis ».

On n'a pas retrouvé trace d'eux dans les raflots surchargés qui bravent les flots de l'atlantique ou de la méditerranée. Eux font appel aux « passeurs » d'American Airlines, Kenya Airways, EgyptAir, Emirates Airline. Il ne semble pas que ce soit Western union qui se charge des transferts de fonds.

L'article qui nous apprend que la moitié des milliardaires africains ont déménagé en France, en Suisse, à

Monaco, au Portugal, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Israël, ne fait pas mention des centaines de milliers d'autres contraintes de migrer, seuls ou en famille, avec leurs balluchons dans les pays voisins et hors d'Afrique pour subvenir à la survie de leurs familles. Elisabeth Pierson aurait pu mettre en miroir les chiffres du dernier rapport sur le niveau de développement humain des pays d'Afrique d'où ressortent

ces fortunés africains afin de vérifier la fameuse théorie du « ruissellement » qui d'ailleurs n'est pas au rendez-vous : Sur les 191 pays qui ont fourni des données du rapport du PNUD, on trouve l'Egypte au 97ème rang, l'Afrique du sud au 109ème, le Maroc au 124ème le Kenya au 152ème et le Nigéria au 164ème. La seule comparaison que présente le journaliste est étonnante : « La

courbe des personnalités riches rejoint ainsi celle du boom démographique prévu pour l'Afrique dans les années à venir. (...) Cette courbe rejoint également une croissance économique prévue pour être la plus rapide au monde après l'Asie dans la prochaine décennie, projetée à 4% par le FMI pour l'Afrique subsaharienne. » Comme on dit au village : « Il pleut toujours où c'est mouillé ».

BONNES NOUVELLES

Reconnaissance de l'implication de l'Etat dans le massacre des Algériens le 17 octobre 1961

L'Assemblée nationale a adopté le 28 mars une résolution intitulée « Reconnaissance et condamnation du massacre des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris ». « La mention de « préfet » est essentielle car elle pose la responsabilité de l'État, même à travers son émanation décentralisée.

C'est une réelle avancée car, jusqu'alors, les présidents Macron et Hollande avaient mentionné le nom de Maurice Papon, sans son titre. La reconnaissance de l'implication de l'État est une première étape vers l'objectif final, qui est de remonter la chaîne de responsabilités pour prouver – ou non – le crime d'État. » a déclaré la députée écologiste des Hauts de Seine qui a présenté la résolution. Ce n'est pas une proposition de loi qui a été choisi de faire adopter, afin d'éviter d'innombrables amendements qui auraient pu dénaturer le sens du texte. Cette rédaction a provoqué

de vives réactions à droite. Est également prévu, l'instauration d'une journée de commémoration officielle nationale – même si elle existe déjà dans certaines villes comme Paris. Grâce à ces commémorations, tout le territoire pourra entendre parler de cet événement et pensera aux victimes du massacre, évaluées autour de deux cents, qui sont les grandes oubliées de l'histoire française.

« Le texte final a été validé à la suite de très nombreux allers-retours avec l'Élysée, qui au départ n'y était pas du tout favorable, le débat tournant autour de savoir si le chef de l'Etat avait commandité les arrestations et la répression. Ce qui est certain, c'est qu'une fois que l'Élysée a été au courant des faits du 17 octobre 1961, il n'y a pas eu d'arrestations ou de condamnations de ceux qui les ont commis, y compris du préfet Papon. Mais pour que le texte passe et ouvre la voie à la suite, il nous a fallu faire des compromis, et nous avons retiré – à regret – la mention de « crime d'État ».

Un départ au forceps

Les Etats-Unis ont annoncé avoir entamé des discussions avec le Niger concernant le retrait de leur contingent d'au moins 1000 militaires déployés sur la base américaine d'Agadez à la demande de Niamey. ' Dans un futur proche, le Département de la Défense enverra une petite délégation du Pentagone et de l'U.S. Africa Command pour participer à ces discussions.'", a déclaré le porte-parole du Pentagone, le général de division Pat Ryder, assurant également : "Nous continuerons à travailler avec les partenaires régionaux pour trouver la meilleure façon de garantir que nous pouvons continuer à faire le genre de choses que nous faisons non seulement pour protéger nos intérêts nationaux, mais aussi pour assurer la sécurité collective des partenaires régionaux."

En mars dernier en effet, les autorités de la transition au Niger avaient dénoncé les accords de coopération militaire avec Washington.

Près d'Agadez, les États-Unis ont construit en 2016 une base de drones d'une valeur de 110 millions de dollars, mais ses activités y ont été interrompues ou limitées depuis la destitution du président Mohamed Bazoum. Le retour de ce dernier aux manettes semblait plus préoccuper ces « alliés » que les attaques terroristes, que les très performants moyens de renseignements américains d'AFRICOM n'ont pas réussi à stopper en plus de 7 ans.

Dernière minute : le commandement d'AFRICOM est en visite au Bénin... pour trouver gîte à ses troupes? A suivre...

Très tardivement et très partiellement

600 millions de personnes sont encore privées d'électricité en Afrique, plus de 60 ans après les indépendances. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement viennent de décider de financer l'accès à l'électricité à échéance de 2030 pour la moitié seulement...les mal lotis devront prendre leur mal en patience. Le continent regorge de ressources naturelles qui auraient pu être utilisées de longue date :

eau, soleil, vent, uranium encore aurait-il fallu pouvoir le décider et se donner les moyens d'en disposer. Cela s'appelle « la souveraineté ».

Pour rappel en Algérie, où la souveraineté a été gagnée par son peuple, le taux d'électrification est passé de 30% (recensement 1966) à près de 100% au milieu des années 90. La souveraineté n'est pas un vain mot, tant pour la population que pour le développement économique.

CULTURE

ARTS PALSTIQUES

Bruce Clarke, artiste-résistant

Le plasticien et militant Bruce Clarke a participé à la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda en réalisant Femmes debout, une installation d'immenses silhouettes de femmes. Un hommage à celles qui « ont été les piliers de la reconstruction au Rwanda » dont il entend honorer la dignité. « *C'est l'envers du projet génocidaire qui veut mettre à genoux tout un peuple* ».

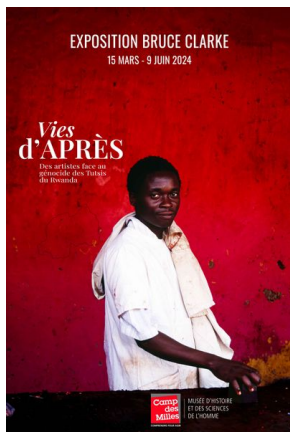
« *Les femmes étaient largement dominantes dans la société parmi les rescapés. Un de leurs rôles a été d'adopter des enfants non accompagnés* », explique-t-il à Muriel Steinmetz pour l'Humanité. « *Les femmes se sont aussi regroupées en associations, parfois même pour changer les lois. On s'est en effet rendu compte que beaucoup de lois étaient patriarcales. Une femme n'avait pas le droit de posséder une terre. Prenons l'exemple d'une survivante : les trois quarts de sa famille ont été tués, ses enfants, son mari ont disparu, elle est blessée psychologiquement, physiquement. On a brûlé sa maison... il ne lui reste qu'une terre. On lui annonce qu'elle ne peut pas en hériter ! face à ce genre de situation, les femmes ont fait pression sur les administrations pour changer les lois.* »

Au centre de Kigali, Bruce Clark a installé trois personnages de 14m de haut et 4 de large qui dominent un carrefour important de la capitale. Dans ce lieu de mémoire des veillées se sont tenues avec des lectures relatives à la condition des femmes que des écrivains africains ont lus comme Gaël Faye, Boubacar Boris Diop ou écrits pour l'occasion comme Beata Umubyeyi Mairesse et Abdourahman Waberi.

Sur la colline de Murambi où le Préfet de l'époque avait incité les gens à se réfugier dans l'école technique toute neuve, mais où ils ont été facilement massacrés, il a installé un grand nombre de Femmes debout. De ce lieu qu'il a découvert en septembre 1994, où seuls 34 survivants ont pu témoigner du massacre de 45 000 personnes, il garde le souvenir d'une odeur « pestilentielle (comme) dans tout le pays ».

Interrogé par la journaliste sur sa façon de travailler et sur l'origine de son intérêt pour cette cause, il répond : « *Il n'a jamais été question de faire un projet personnel ici. Je réalise toujours des œuvres qui peuvent avoir du sens pour les Rwandais, pour les rescapés, en collaboration avec eux.* » (...) « *Au cœur de mon travail, il y a l'interrogation sur les rapports de force et de pouvoir en ce monde. Par malheur l'Afrique est une sorte de concentré des rapports de force et de domination, quand bien même on s'efforcerait de ne pas le reconnaître l'Afrique constitue l'exemple même, à tous les niveaux : idéologique, financier, racial... Je suis d'origine sud-africaine. J'ai d'abord travaillé sur l'apartheid, à la fois politiquement et plastiquement. A partir du moment où l'on décrypte les forces en jeu du racisme institutionnalisé, on est amené dans d'autres pays, dont de Rwanda et le Moyen-Orient. Israël et Gaza rentrent dans ce type de problématique* ».





Sur le même thème :
Au Site Mémorial du Camp des Milles à Aix en Provence.

EXPOSITION TEMPORAIRE de BRUCE CLARKE,
"Vies d'après :
des artistes face au génocide des Tutsis du Rwanda"
Résistance artistique, contre l'oubli
et la réitération d'un engrenage meurtrier,
ici ou ailleurs.

MUSIQUE

LE RAP AU FEMININ

Elles sont cinq jeunes rappeuses sénégalaises venues du pays de la Terre de la Liberté (hospitalité). Moona, OMG, Eve Crazy, Sister Lb et Dj Nina forment le collectif FreeVoices (Voix de la liberté). Leur liberté de parole est totalement assumée pour la bonne cause, celle des femmes face aux traditions et à l'héritage machiste de la société africaine.

Au Sénégal, pays pionnier du hip-hop en Afrique et Dakar est devenue l'une des capitales majeures du rap africain. Ce mouvement musical est connu pour avoir porté les mots et les revendications de la jeunesse et de la rue, notamment lors du mouvement "Y'en a marre".

Si la scène rap sénégalaise est majoritairement masculine, le rap se conjugue aussi au féminin. Les groupes de filles existent, même si elles doivent batailler pour s'y faire une place et les Freevoices n'entendent pas rester cantonnées à jouer les seconds rôles.

« Souvent, les hommes nous invitent à les rejoindre pendant leur concert, comme si on nous faisait une

faveur, c'est un peu prétexte, certains se servent de nous et de notre notoriété parce qu'ils savent qu'on est soutenues, ils s'en servent pour élargir leur propre public. Moi, le rap c'est une musique que j'ai adoptée adolescente. Je voyageais sans sortir de chez moi, il m'a fait découvrir beaucoup de choses, comment fonctionne la société, sur les jeunes de mon âge, sur nos problèmes, j'ai commencé comme ça, et je l'ai dans le cœur. L'objectif de Freevoices, c'est de nous rendre visibles, et de montrer au monde entier que le hip-hop féminin sénégalais est là, et qu'il est bien réel" déclare OMG.



A l'invitation du Centre Universitaire d'Etudes Marxistes

L'AFASPA présentera une conférence-débat sur le thème

L'AFRIQUE AUX CŒUR DES ENJEUX IMPERIALISTES

JEUDI 16 MAI à partir de 18h30

salle du Maltais rouge rue de Malte Paris 11ème
(métro République)

Table de littérature